

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 FEVRIER 2016

*** Point sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Mme Cécile LANDURÉ de la CIDERAL est intervenue en début de réunion pour faire un point sur le PLUI. Les travaux d'élaboration du PLUI animés par le cabinet EAU ont démarré en février 2015 et ont comporté deux phases :

- 1) Etablissement d'un diagnostic territorial qui a permis d'identifier les enjeux essentiels du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- 2) Elaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Point sur l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le Conseil Municipal a pris connaissance du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Le projet d'aménagement et de développement durable s'organise autour de trois axes :

Axe 1 « l'économie au cœur du développement » :

Le déploiement des fonctions et services économiques pour favoriser l'attractivité du territoire et le renouvellement/renforcement du système agro-industriel.

Axe 2 « des modes de vie solidaires et une organisation de proximité » :

Une organisation de la vie locale qui répond aux besoins des habitants tant en matière de services, de logement que d'emploi dans une logique de maillage.

Axe 3 « des ressources valorisées pour une qualité de vie harmonieuse et renouvelée » :

Une reconnaissance et une valorisation spatiale du patrimoine naturel et bâti et des ressources environnementales pour développer le potentiel touristique, culturel et de loisirs mais aussi pour répondre aux enjeux du changement climatique (eau/énergie).

Monsieur le Maire a précisé que le débat sur le PADD en Conseil Communautaire a eu lieu le 22 Décembre 2015.

A la lumière notamment des explications et présentation de Mr le Maire, le Conseil Municipal a été invité à débattre du PADD. Les éléments présentés n'ont pas appelé d'observations de la part des Conseillers Municipaux, qui ont débattu des orientations générales de ce PADD.

*** Aménagement du Bourg : Proposition de prestations de l'ADAC 22 pour la deuxième phase : assistance pour le lancement de la consultation et le suivi d'exécution du marché**

L'ADAC 22 a fait une proposition à la Commune concernant le projet d'aménagement du Bourg - Phase 2 Maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal a accepté leur proposition pour une assistance pour le lancement de la consultation et le suivi d'exécution du marché pour un coût de 1 680 euros.

*** Programme de travaux de voirie pour l'année 2016 et proposition d'un groupement de commande**

Une réunion a eu lieu le lundi 22 février 2016 avec l'ADAC 22 pour définir le programme de voirie de l'année 2016. Le Conseil Municipal a arrêté le programme de voirie qui sera réalisé en 2016 et a décidé de faire un groupement de commande pour ces travaux avec les Communes de Caurel, Saint-Mayeux et Plussulien.

*** Evaluation du personnel : délibération à prendre pour la mise en place de l'entretien professionnel et la détermination des critères d'évaluation**

Les critères d'évaluation ayant été définis par Monsieur le Maire et accepté par le Centre de Gestion des Communes de Plérin, le Conseil Municipal a accepté ses critères.

*** Travaux de confortement à l'église : demande de DETR, demande de Fonds de soutien**
Approbation du plan de financement

Le Conseil Municipal a décidé de faire une demande de subvention DETR et une demande de fonds de soutien pour les travaux de confortement à l'église. Il a accepté le plan de financement proposé pour un montant total des travaux de 76 175 euros HT.

*** Logements locatifs « Résidence des Camélias » : examen de devis concernant le remplacement des chauffages**

Le Conseil Municipal a décidé de faire changer les radiateurs dans un logement locatif. Il a décidé de confier ces travaux à par Mr Eric SAVEAN de Mûr de Bretagne pour la somme de 1896,13 euros TTC. Le toilette sera également changé.

*** Achat éventuel de vaisselle pour la Salle Polyvalente**

Une somme de 1 000 euros sera prévue dans le Budget de la commune de l'année 2016 pour des achats complémentaires de vaisselle pour la Salle Polyvalente.

*** Préparation à la visite du jury national : présentation du dossier de candidature à constituer**

La Commune sera visitée par le jury national du fleurissement entre le 15 juin et le 15 septembre 2016. Une commission a été désignée pour constituer le dossier de préparation de la visite du jury. Celle-ci est composée de Mr BERTHO, Maire et de Mesdames MACE Marie-France et LE MAUX Jacqueline, Conseillères Municipales.

*** Fonds d'aide aux jeunes**

Le Conseil Municipal a décidé d'apporter sa contribution financière au Fonds d'Aide aux Jeunes à hauteur de 0,35 euros par habitants, soit pour la somme de 113,05 euros pour l'année 2016.

*** Aménagement de la R.N. 164**

Dans le cadre de l'aménagement de la RN164 dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, une concertation publique complémentaire a été menée du 18 janvier 2016 au 12 février 2016. Pendant cette période, chacun a pu s'informer sur le projet et exprimer son avis. Un registre était disponible en Mairie aux heures d'ouverture au public de la Mairie pour les personnes qui souhaitaient faire part par écrit de leurs remarques, suggestions, et propositions concernant le projet et les différentes variantes proposées.

Monsieur le Maire a fait au Conseil Municipal des trois variantes soumises à la concertation complémentaire : la variante sud, la variante nord et la variant mixte. Il a demandé aux Conseillers Municipaux de s'exprimer en votant à bulletin secret pour l'une des variantes. A l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu la variante mixte.

*** Motion de soutien avec les agriculteurs**

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale difficile, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Le Conseil Municipal a manifesté sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. Tous les membres du Conseil Municipal ont signé une motion de soutien.